



DECISION N° DEC 26.012/D

**AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR CREANCES
DOUTEUSES**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster une provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence et de sincérité des comptes,

CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du Comptable Public,

CONSIDERANT que la ville a déjà constitué une provision pour créances douteuses à hauteur de 77 958,68 €,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUGMENTER les provisions pour créances douteuses à hauteur de 11 592,37 € par une dotation complémentaire, qui correspond à 15% des états des restes à recouvrer sur les années 2004 à 2023 représentant un montant total de 597 007,01 €.

Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant de la provision
2004	13,50 €	15%	2,02 €
2006	2,65 €	15%	0,40 €
2011	595,48 €	15%	89,32 €
2012	1 438,62 €	15%	215,80 €
2013	2 401,24 €	15%	360,19 €
2014	14 619,85 €	15%	2 192,98 €
2015	10 571,26 €	15%	1 585,69 €
2016	25 890,50 €	15%	3 883,57 €
2017	45 100,44 €	15%	6 765,07 €
2018	57 280,74 €	15%	8 592,11 €
2019	29 203,07 €	15%	4 380,46 €
2020	108 886,70 €	15%	16 333 €
2021	101 238,94 €	15%	15 185,84 €
2022	51 268,76 €	15%	7 690,31 €
2023	148 495,26 €	15%	22 274,29 €
TOTAL	597 007,01 €		89 551,05 €

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

DECISION N° DEC 26.012/D

OBJET : AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Le montant total de la provision pour créances douteuses s'élèvera donc à 89 551,05 € (77 958,68 € + 11 592,37 €).

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire des reprises sur provision à hauteur du montant des créances éteintes ou admissions en non valeurs sur les exercices à venir ainsi qu'à hauteur des recouvrements partiels ou en totalité.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 13 mars 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 13/03/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.012/D

Objet de l'acte : AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260313-BRU_AR_25672_1-AR

Date de l'acte : 13/03/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25672_1

Date de réception en Préfecture : 13 mars 2026